

COMITE DE DE RIVIERE ROUBION JABRON RIALLE

7 septembre 2016

Salle des Fêtes de Cléon d'Andran

Présentation de l'AVP stratégique de Contrat de rivière

Liste des personnes présentes :

COLLEGE DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

M. GARCIA Basile, Chef de Service Eaux Forêts Espaces Naturels, Direction Départementale des Territoires de la Drôme représentant M. ROUDIL Bernard, Sous-Préfet de Nyons
Mme DUGLEUX Elise, chef de service de l'unité territoriale Isère Rhône aval de la délégation Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
M. MERCIER, Chargé d'intervention, délégation Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
M. MONIER Guillaume, technicien, Office national des Forêts
M. CHARROL, Technicien, Agence Régionale de Santé délégation Territoriale de la Drôme

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. André GILLES, Vice-Président en charge des routes et de l'Agriculture, représentant M. LABAUNE Président du conseil Départemental
M. COURBIS Yves, Maire de la commune d'Allan
M. FROMENT, représentant M. FERET Christophe, Maire de la commune d'Ancône
M. BEYNET Pascal, Maire de la commune de La Bâtie-Rolland
M. LOISEAU Eric, représentant M. BARBE Jean-Marc, Maire de la commune de La Bégude-de-Mazenc
M. BOMPARD Guy, Maire de la commune de Bézaudun-sur-Bine
M. CIANTAR, représentant Mme Gary, Maire de la commune de Bonlieu-sur-Roubion
M. CHALAMET Patrick, Maire de la commune de Bourdeaux
M. REYNAUD, Maire de la commune de Bouvières
M. ICARD Hervé, Maire de la commune de Charols
M. ZUCHELLO, représentant Mme FIGUET Marielle, Maire de la commune de Châteauneuf-du-Rhône
M. CARRERA Fermi, Maire de la commune de Cléon d'Andran
M. FABRE Jean-Pierre, Maire de la commune de Comps
M. ŒIL, représentant M. ZANON Maire de la Coucourde
M. CADIER, représentant M. PRIOTTO Maire de Dieulefit
Mme SIMIAN Fabienne, Maire de la commune d'Eyzahut
M. MERLE, Maire de la commune d'Espeluhe
M. CHABERT Jacques, Maire de la commune de La Laupie

M. GAUDET jean-Michel, Maire de la commune de Francillon-sur-Roubion
M. HUGON Michel, représentant M. LHUILLIER Thierry, Maire de la commune de Marsanne
M. JOUFFRE, représentant M. ALMORIC Bruno maire de la commune de Montboucher
M. BOURSALY, Maire de la commune de Poët-Laval
M. PALLUEL Robert, Maire de la commune de Pont-de-Barret
M. THIVOLLE, représentant M. CHARPENNET Maire de la commune de Puygiron,
M. LEMEE Jean-Pierre, Maire de la commune de Rochebaudin
M. ANGELLOZ André, représentant Mme ARNAVON Valérie, Maire de la commune de Roynac
M. VIALATTE Jacky, représentant M. ANDEOL Hervé, Maire de la commune de Saint-Gervais-sur-Roubion
M. LEVEQUE Yves, Maire de la commune de Saint-Marcel-lès-Sauzet
M. BOFFARD Henri, Maire de la commune de Salettes,
M. DE LESTRADE Alain, Maire de la commune de Souspierre
M. VIGNE, représentant M. DEVILLE Bernard, Maire de la commune de Sauzet
Mme MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève, Maire de la commune de Soyans
M. LAVAL Jean-Pierre, Maire de la commune des Tourettes
M. GIRY Denis, représentant M. TERROT Serge, Maire de la commune de Truinas
M. GIRY Denis, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion
M. MAGNAN Jean-Louis, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux,
M. DUVAL Frédéric, Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
M. JOUFFRE André, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle
CHAREYRON Gilbert, représentant M. FAUQUE Henri, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme-Rhône
M. LUNEAU Guy, Vice-Président du Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme et du Syndicat d'Irrigation Drômois
Mme LESAFFRE Nathalie, Conseil Général de la Drôme
M. ACHARD Olivier, Directeur du Service Environnement de Montélimar Agglomération
M. BRUNEL Virginie, technicienne du service environnement de Montélimar Agglomération
M. CHAUVIN Danièle, Syndicat mixte de Développement 5^{ème} Pôle
M. DUPRIEZ Nathalie, Secrétaire générale, Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron
M. PIC Nicolas, Technicien de Rivière, Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron
M. DESSUS Guillaume, chargé de mission Contrat de rivière, Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES USAGERS DE LA RIVIERE

M. BRIANT représentant M. le Président de la fédération départementale de Chasse de la Drôme
M. VIALATTE, ACCA de saint Gervais
M. BRELY Christian, président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme, président de la Gaule Montilienne
M. ROSELO, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques la Truite du Jabron
M. VALESA Jean-Pierre, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques la Truite de la Vèbre
M. MARTINEAU Valery, représentant d'Agribiodrôme
M. JASSON Grégoire, Agribiodrôme
M. VINCENT Stéphane, LPO Drôme

Liste des personnes excusées :

M. ROUDIL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons
M. REYNER, Député Maire de la Ville de Montélimar, Président de la Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération
M. BUREL Raymond, Maire de Condillac
Mme GRANIER Danielle, Maire de la commune de Rochefort-en-Valdaine
Mme PASQUET Noëlle, Maire de la commune de Mornans
M. GILLES Daniel, Maire de la commune de Saoû
M. PLUNIAN René, Maire de la commune de Savasse
M. GARDE Jean-Jacques, Maire de la commune de La Touche
Mme HARMEGNIES Christelle, Chargé de mission, Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1. Introduction**
- 2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et lien avec le Contrat de rivière**
- 3. Présentation du dossier d'Avant-Projet stratégique du Contrat de rivière**
- 4. Suite de la procédure et calendrier**
- 5. Questions diverses**

PIECES JOINTES

- **Synthèse de l'Avant-projet de contrat de rivière**
- **Diaporama de la séance du 7 septembre 2016**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

M. PALLUEL, Président du comité de rivière en remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour cette séance dont l'objet est la présentation de l'avant-projet. Il rappelle que ce document est le fruit d'un important travail réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin et dont l'avant-projet stratégique en est l'aboutissement. Il passe la parole à au chargé de mission du contrat de rivière pour la présentation de l'avant-projet.

→ Synthèse de la présentation

En préalable à la présentation du dossier l'AVP stratégique dont les grandes orientations ont pour partie déjà été présentées en mai dernier, M. DESSUS rappelle que le programme d'actions du contrat doit se conformer aux SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 et son programme de mesure. L'objectif est l'atteinte ou le maintien du bon état écologique et chimique des eaux superficielles et souterraines (Cf. *diaporama point 2 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et lien avec le Contrat de rivière*). Pour s'assurer que les actions du Contrat de rivière répondent à ces exigences, le Comité de bassin Rhône Méditerranée a demandé la rédaction d'un dossier d'Avant-Projet stratégique au contrat de rivière. Il s'agit de l'étape préalable à rédaction du document final qui comprendra l'ensemble des fiches actions, la maquette détaillée financière, les indicateurs de suivi et le document contractuel.

Sur la base des principaux enjeux identifiés sur le bassin versant, des orientations stratégiques comprenant des objectifs opérationnels ont été établis. Ces orientations sont le fruit du travail réalisé dans les ateliers thématiques et comités de pilotage depuis près de quatre ans. Elles s'articulent en cinq grands volets thématiques dans le document d'avant-projet :

- Volet A : Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau
- Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologie
- Volet B2 : Préservation, gestion des milieux naturels riverains et des zones humides
- Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource
- Volet C : Communication sensibilisation et animation du contrat

Le contenu détaillé de ces volets, présenté en séance, est annexé au présent compte-rendu (Cf. Note de synthèse de l'AVP stratégique du contrat).

M. DESSUS explique que le programme d'actions proposé contribue, en termes d'échéances aux objectifs du SDAGE et du PDM 2016-2021. Les actions du futur contrat semblent suffisantes pour l'atteinte du bon état au sens de la DCE. Toutefois, les résultats dépendent des conditions de mise en œuvre pour certaines thématiques, à savoir :

- l'obtention des financements suffisants ;
- l'engagement volontaire des agriculteurs mais aussi des collectivités et particuliers dans des pratiques moins consommatrices d'intrants.

→ Les questions sur le dossier d'AVP :

Question de M. VINCENT de la LPO : Pourquoi plutôt un contrat de rivière qu'un SAGE sur le bassin ?

Ces questions ont été posées lors de l'étude d'opportunité sur le choix de la procédure en 2010. Pour la mise en œuvre d'un premier outil de gestion de l'eau sur le bassin versant, les acteurs du territoire ont souhaité d'abord s'engager dans un contrat de rivière dont la vocation est opérationnelle à la différence du SAGE.

Question de M. VINCENT de la LPO : Dans le cadre des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole est-il prévu des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ?

Le PAEC du bassin de Montélimar porté par le SMD 5ème pôle inclus un volet « qualité de l'eau ». Deux zones d'intervention prioritaires (ZIP) ont été définies sur les sous bassins de l'Ancelle et du Vermenon, incluant donc les aires des captages de la Tour et des Reynières classés prioritaires au titre du SDAGE. Les mesures proposées à la contractualisation aux agriculteurs sont les suivantes : MAEC « remise en herbe », MAEC « grande culture », MAEC « biocontrôle », MAEC « enherbement des inter-rangs dans les vignes ». Il faut noter que ces mesures s'appuient sur une démarche volontaire des agriculteurs.

Question de M. VINCENT de la LPO : Est-ce qu'une stratégie d'acquisition foncière est prévue dans le cadre de la préservation des espaces de bon fonctionnement ?

Cette question s'est posée lors de l'étude écomorphologique réalisée en 2012. L'analyse foncière a montré un morcellement très important ce qui rend difficile l'acquisition de surfaces cohérentes dans ces zones. Leurs prises en compte dans le futur SCOT ainsi que dans les PLU des communes est une première réponse qui permettra de préserver ces espaces indispensables au bon fonctionnement de la rivière.

Question de M. représentant la commune de Sauzet : Pourquoi le Contrat de rivière n'inclut pas un volet inondation ?

Des actions de lutte contre les inondations sont prévues au travers de différentes actions des volets B1 et B2. Les interventions manuelles prévues dans le cadre du plan de gestion de la ripisylve qui vise des objectifs croisés (inondation/habitats aquatiques/diversité des milieux naturels riverains) participent à la prévention des risques d'inondations en limitant les risques d'embâcle. Les opérations visant à restaurer les formes fluviales ainsi que les interventions de broyage et de scarification contribuent au bon fonctionnement des champs d'expansion des crues nécessaires à la protection des zones à enjeux situées à l'aval.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de gestion du risque inondation du bassin Rhône Méditerranée, le secteur de Montélimar a été identifié comme territoire à risque d'inondation (TRI). Une stratégie locale de gestion du risque est en cours d'élaboration sur le bassin Roubion-Jabron. L'action prioritaire de cette stratégie passe d'abord par l'amélioration des connaissances et donc dans un premier temps par la réactualisation de la cartographie des zones inondables sur le Roubion, le Jabron et leurs affluents. Ce travail, piloté par les services de l'Etat (cellule risque de la DDT26), est actuellement en cours. Il aboutira à la mise en place (ou à la réactualisation) de Plan de prévention de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur les communes les plus exposées. Cette cartographie permettra également de préciser les zones où les enjeux sont les plus importants et où des actions prioritaires de protection des personnes et des biens sont à mener.

Question de M. GILLES, Vice-Président du Conseil Départemental de la Drôme : Y-a-t-il des actions prévues dans le cadre des actions sur le transport solide et la problématique des fines apportées de la Bériane, ruisseau affluent de l'Annelle ? Quelles sont les solutions possibles ?

La gestion des fines issues des marnes située en tête de bassin de la Bériane est problématique. Transportées en grande quantité lors des orages par ce cours d'eau, ces fines colmatent le fond pénalisant fortement les milieux aquatiques sur plusieurs kilomètres. Ils obstruent également le lit et créent des désordres hydrauliques avec des débordements. Le syndicat étudie la question depuis plusieurs années. La solution consisterait à réaliser une zone de dépôt préférentielle où seraient prélevés les matériaux apportés et ceux dans le cadre d'un plan de gestion spécifique pluriannuel, évitant par ailleurs le montage de dossier loi sur l'eau dès qu'une intervention est nécessaire.

→ Remarques des représentants des services de l'Etat et établissement publics sur le dossier

Mme DUGLEUX et M. MERCIER des services de l'Agence de l'eau saluent l'ambition des actions prévues dans projet de Contrat et souligne le réalisme du programme qui tient compte de la capacité financière des maîtres d'ouvrages du territoire. Les actions prévues semblent répondre aux exigences du SDAGE et de son programme de mesure déclinée sur le territoire. Sur ces bases, il considère que le dossier peut donc être présenté aux instances de bassin. Mme DUGLEUX précise le contrat de rivière permet l'obtention de bonification aux aides classiques de l'Agence de l'eau. Ces bonifications seront négociées une fois l'ensemble des fiches actions établies.

M. GARCIA salue la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration de ce dossier ainsi que la recherche de partenariat et de mutualisation entre les différents acteurs de l'eau pour faire émerger des actions. Il considère que ce contrat de rivière pose les bases d'une gestion de l'eau solide et cohérente à l'échelle du bassin versant Roubion-Jabron-Riaille.

→ Avis du comité de rivière sur le dossier d'AVP stratégique

Le Comité de rivière valide à l'unanimité le dossier d'avant-projet stratégique du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille, autorisant le Président à saisir les instances de bassin en vue d'une présentation lors du prochain Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée qui se tiendra le 2 décembre 2016.

→ Les suites de la procédure et le calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de la suite de la procédure est le suivant :

- *Octobre 2016* : Présentation du dossier en MISEN 26
- *Décembre 2016* : Présentation du dossier en comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée

- *Septembre 2016 à mars 2017* : Fiches actions et dossier définitif
 - Rédaction des fiches actions réalisée conjointement avec les maîtres d'ouvrage, financeurs et partenaires (réunion technique, aller/retour,...),
 - Négociation financières avec les financeurs sur l'ensemble des fiches actions,
 - Délibérations des maîtres d'ouvrage sur les fiches actions

- Finalisation dossier définitif
- Mars-avril 2017 : Présentation et validation dossier définitif par le Comité de rivière
- Juin 2017 : Passage en commission des aides de l'Agence de l'eau
- Été 2017 : signature officiel du contrat de rivière, démarrage du contrat.

M. PALLUEL remercie l'ensemble des participants, se félicite de la participation importante pour l'ensemble de ces réunions. Il lève la séance en donnant rendez-vous à l'ensemble des membres du Comité de rivière au printemps 2017.